



Collectif national Formation des enseignant-es

Les ÉSPÉ, an 2 – côté terrain

17 juillet 2015

- 1/ **Les ÉSPÉ, an 2 ou l'art et la manière**
- 2/ **Situation des ÉSPÉ : quelques exemples**
 - Lorraine
 - Lorraine (suite)
 - Orléans-Tours
 - Bordeaux
 - Paris
 - Rouen
 - Poitiers
 - Créteil
 - Nantes
- 3/ **Analyses et contributions du SNESUP-FSU**
 - Intervention au CNESER du 8 juillet 2015
 - Le mémoire
 - La suppression des EAP
 - Adresse à la CPU
 - Master 1 MEEF « en alternance »

Les ÉSPÉ, an 2 ou l'art et la lanterne

Collectif national FDE du SNESUP-FSU • 9 juillet 2015

À l'occasion d'une journée d'échanges sur les ÉSPÉ organisée par le groupe de pilotage interministériel du MENESR le 30 juin 2015, la ministre Najat Vallaud-Belkacem a affirmé : « le retour de la formation initiale des professeurs après sa suppression inconsidérée par le gouvernement précédent est une mesure emblématique du gouvernement actuel ». Dans son introduction, elle a insisté sur quatre points de la réforme de la FDE engagée depuis 2012. Nous reprenons ces quatre affirmations pour indiquer sur ces quatre points la réalité vraie et crûment vécue, dans les établissements aujourd'hui, par tous les collègues.

Le ministère a certes investi un grand nombre de postes... mais pour mettre les M2 à mi-temps devant élèves, au détriment de la formation dont le volume a diminué de 40%.

1/ *Un métier qui s'apprend : les professeurs doivent pouvoir entrer progressivement dans le métier.*

L'entrée progressive dans le métier est alors obérée par :

- la diminution, année après année, du temps de formation en master et la surcharge de travail liée au mi-temps en responsabilité, qui détournent le principe de l'alternance. Les apports didactiques s'en trouvent réduits au minimum (cinq heures pour se former à l'enseignement de la lecture au CP ! Ce n'est pas sérieux !) ;
- la gestion comptable des affectations : on nomme les stagiaires là où il y a besoin d'enseignant-es titulaires ; peu importe qu'il y ait une ÉSPÉ avec la formation dans l'académie ou pas, peu importe la distance entre les établissements et l'ÉSPÉ. Peu importe enfin le caractère réellement formateur de ce stage : la plupart du temps il se déroule sur un seul support pendant toute l'année ; de ce fait, il ne permet pas aux étudiants de découvrir tous les cycles et l'ensemble des disciplines dans le premier degré – ce qui contredit toute dimension de polyvalence ;
- la suppression de fait des éléments de *continuum* qui pouvaient exister : avant le master avec la pré-professionnalisation (UE de certaines licences remises en cause avec l'austérité universitaire) ; après le master, avec l'absence d'accompagnement de l'entrée dans le métier comme titulaire T1-T2 et la réduction de la Formation continue (sans moyens de remplacement des collègues) ;
- des programmes de concours peu adaptés aux besoins de la profession.

Cette idée du *continuum* de formation dès la licence et après le master est identifiée, par J. Ginestie, président du réseau des directeurs d'ÉSPÉ, comme étant la nouveauté de la réforme, affirmant, contre l'évidence, qu'il était « assez bien mis en place ».

Quant au représentant des VP CFVU, confirmant ainsi nos arguments, la position du concours « perturbe la formation » et rend difficile l'existence d'un « vrai master » ; F. Dubosquet (présidente de la CDUL) confirme : les étudiant-es préparent le concours (M1), puis la titularisation (M2)... Et le master alors ?

2/ *Des effectifs de plus en plus nombreux : 57 160 étudiant-es cette année en M1 faisant accroître une attractivité retrouvée.*

Les chiffres globaux masquent la réalité de problèmes structurels. Car la crise du recrutement perdure ! (voir le [communiqué commun SNES, SNEP, SNUEP-FSU](#)) Il suffit de relever le nombre de postes non pourvus aux concours de la session 2015 dans de nombreuses disciplines (maths, anglais...). Le concours en plein milieu de master (fin du M1), ainsi que la suppression des soutiens financiers aux étudiants, découragent et éliminent nombre de candidats.

« Solution » avancée par le ministère : des M1 alternants en responsabilité, qui perdent encore 200 h de formation ! Parallèlement, la précarisation des enseignants continue de croître (recrutement de contractuels...).

3/ Une formation de qualité, 60 000 postes d'ici 2017, redonner toute sa place à la fonction de professeurs.

En réalité, la qualité de la formation se ressent cruellement de l'absence de moyens :

- les heures de suivi (des stages, du co-tutorat) en particulier sont notoirement insuffisantes. Beaucoup de parcours les réduisent et, par conséquent, ne comprennent qu'**une seule visite** par Professeur Stagiaire dans certaines ÉSPÉ pour toute l'année scolaire !
- les ressources pour encadrer les mémoires et faire en sorte qu'ils soient de vrais outils de formation font défaut (peu ou pas d'heures de direction de mémoire, peu de séminaires d'un volume significatif pour une formation réelle, manque d'enseignant-es-chercheur-es dans les ÉSPÉ...).
- Impossibilité également, de mettre en place des équipes plurielles, le travail d'équipe demeurant non reconnu dans les services même s'il est omniprésent dans les injonctions ministérielles...
- Enfin le MEN persiste à refuser un financement sanctuarisé/fléché pour les ÉSPÉ et continue de renvoyer les questions de financement de la formation aux universités, lesquelles, bien qu'« autonomes » mais asphyxiées financièrement, décident, en toute autonomie évidemment, de priver les ÉSPÉ (composantes dernières venues, aux besoins croissants et dont la spécificité n'est pas reconnue) de postes, de bâtiments, etc.

4/ Les étudiants/stagiaires doivent bénéficier des dernières avancées de la recherche, innovation, capacité de dialogue entre les disciplines (effort de FC sur 2015-2016 pour la réforme du collège).

La recherche est une peau de chagrin et tous les discours et autres pseudo disputes sur le mémoire, sont des leurres. L'adossement à la recherche est entravé, et durablement : faute de temps pour se former à l'ÉSPÉ pour les stagiaires (répétons-le : un ½ service comme stage en responsabilité est beaucoup trop lourd) et faute de moyens d'encadrement et de suivi (EC).

On cherche à esquiver la question en parlant de décroiser formation et recherche (T. Mandon), ou de la recherche comme « véritable valeur ajoutée de la réforme » (C. Forestier, président des CE des ÉSPÉ de Guyane et Versailles) ou bien encore de créer un réseau d'interface entre système éducatif et recherche en évoquant les **Instituts Carnot...** (R. Fougères, président du CE de l'ÉSPÉ de Lyon). Ces « écrins » (*sic* !) de fumée ne trompent plus personne !

Nous ne pouvons partager, loin s'en faut, le constat de la ministre sur la « *dynamique très positive* » qui augurerait d'un bilan qui le serait tout autant, ni la métaphore employée pour parler des ÉSPÉ : « *certain y voient un verre à moitié vide, d'autres à moitié plein. Mais c'est un beau verre !* » En réalité, la coupe est pleine, pour tou-te-s les collègues ! La ministre le sait du reste très bien, tant sont nombreux les enseignant-es des ÉSPÉ à lui avoir adressée des lettres ouvertes sur tous ces points au cours de l'année (voir l'**Observatoire FSU de la formation des enseignant-es**).

NOS REVENDICATIONS

- Redonner à la formation des enseignants les moyens d'une formation ambitieuse, garantis par un budget fléché et autonome pour les ÉSPÉ pour permettre la mise en place de maquettes de master exigeantes, d'un encadrement adapté, d'heures de suivi des stages, de co-tutorat, de direction de mémoire intégrées dans les services venant compléter les maquettes d'enseignement proprement dit.
- Redonner aux stagiaires les moyens de se former : pour cela un tiers de service en responsabilité est un maximum pour qu'ils puissent s'intégrer dans leur établissement et avoir le temps de la réflexion nécessaire à toute formation. Des compléments de formation en T1 / T2 et une formation continue à la hauteur des attentes doivent être mis en place, sur temps de service.
- Le principe de la continuité pédagogique M1-M2 doit être respecté pour tou-te-s, les stagiaires qui ne doivent plus être considérés comme moyens d'enseignement et doivent être affectés au plus près du site de formation.

- Redonner aux ÉSPÉ, composantes universitaires, les prérogatives de toute composante : des instances de gouvernance démocratiques, s'appuyant sur les choix des acteurs concernés.
- Donner au service public d'éducation les moyens d'accompagner la diversité des profils d'étudiants et de lauréats : par des allocations de ressources aux ÉSPÉ permettant la mise en œuvre effective des parcours adaptés, alors que se multiplient les prescriptions ministérielles à ce propos.
- Donner aux étudiant-es se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation les moyens de poursuivre leurs études dans la sérénité et de s'investir complètement dans leur formation par des dispositifs d'aide repensés (bourses, allocations d'étude ciblées, pré-recrutements) sans contrepartie de service. Du temps pour étudier.

Le seul vrai cadrage prioritaire dont la formation des enseignants a besoin est un cadrage budgétaire : chiffrer les moyens nécessaires à une formation universitaire et professionnelle de qualité et plurielle, en garantissant aux ÉSPÉ le budget équivalent. Ensuite les enseignants des équipes de masters sauront mettre en œuvre, comme ils l'ont toujours fait, en faisant évoluer les pratiques, les formations pertinentes, adaptées, ambitieuses pour répondre aux besoins de l'École de la République.

Situation des ÉSPÉ : quelques exemples

Le Président

Monsieur Pierre MUTZENHARDT
Président
Université de Lorraine
34 Cours Léopold
CS 25233
54052 Nancy CEDEX

Metz, le 5 juin 2015

OBJET : Dossier Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) - site de Montigny-lès-Metz

Monsieur le Président,

Je veux faire suite à notre entretien téléphonique du 1^{er} juin dernier et vous confirmer, en ma double qualité de Maire de la Ville de Montigny-Lès-Metz et de Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, **ma totale opposition au projet de déménagement de l'ESPE de Montigny-Lès-Metz sur le Campus du Saulcy.**

Je souhaite vous faire part de ma plus vive réaction sur le contexte dans lequel ce dossier a évolué au cours des derniers mois. Je regrette **l'absence de débat éclairé tant sur le fond que sur l'opportunité de ce transfert.** Je ne peux comprendre que ce site à forte qualité patrimoniale, qui répond totalement au projet bien spécifique développé par l'ESPE et qui est, en outre, emblématique d'une histoire de la formation des maîtres et professeurs de nos écoles, soit sacrifié, dans les conditions que je connais aujourd'hui, au service de la rationalisation de l'immobilier de l'Université de Lorraine.

Je regrette également l'absence de mise en perspective permettant d'inscrire la politique immobilière de l'Université dans un véritable projet de territoire.

Plus généralement en effet, dans le contexte de travail actuel, **c'est l'ensemble du site messin de l'Université de Lorraine que je considère comme gravement fragilisé, et ceci de façon unilatérale et déconnectée de toute approche régionale et de moyen-long terme. Cette approche est la seule échelle, d'espace et de temps, sur laquelle le projet universitaire peut être questionné en regard des dynamiques de territoire dont il constitue un levier et qui ont justifié l'engagement des collectivités dans la création de l'Université de Lorraine.**

Je mesure que l'Université se trouve aujourd'hui contrainte à l'extrême par les services centraux et régionaux de l'Etat en matière de politique immobilière avec des effets drastiques d'encadrement des budgets de fonctionnement. Je peux comprendre également que des efforts nécessaires sont à engager pour contraindre la dépense publique sous des seuils tolérables. D'ores et déjà de tels efforts ont été consentis sur Metz. **Je n'accepterai pour autant pas que le site messin serve de façon aveugle de variable d'ajustement, avec des décisions immédiates qui contraindront ses projets du futur.**

Je veux vous confirmer à ce stade et pour le campus du Saulcy qui constitue un campus exceptionnel et sans doute parmi les plus beaux en France et en Europe, que nous portons, avec le Conseil Départemental de la Moselle et la Ville de Metz, **l'ambition d'un projet de site**, cohérent, pertinent et particulièrement en phase avec les objectifs mêmes du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

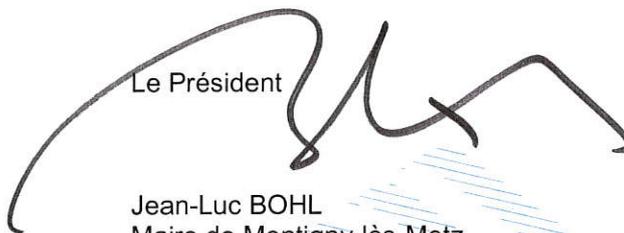
Je réitère ici, le handicap que constitue pour nous l'absence de point de repère dans le dialogue et l'animation d'une dynamique de travail transversale entre les composantes de notre territoire, noyées aujourd'hui dans la structuration verticale de la gouvernance universitaire (Pôles et Collegium). Cette dimension fait défaut dans l'analyse du projet immobilier global qui doit être défini en appui à une stratégie de développement au plan pédagogique et scientifique. Le site messin a en effet cette formidable opportunité, au sein même de l'Université de Lorraine et grâce à une stratégie de territoire de long terme, d'être très structuré en deux grands campus identifiés dans leurs thématiques et porteurs de potentiels.

Je terminerai en disant que l'histoire de l'Université à Metz est intrinsèquement liée aux ambitions de tout un territoire. La jeune histoire de l'Université de Lorraine est elle-même le pari que les territoires lorrains ont engagé à ses côtés. Il est tout simplement hors de question que ce lien territorial fort qui constitue comme l'ADN de cette université, bâtie sur un Pacte Territorial fondateur, soit aujourd'hui fragilisé et que les élus locaux soient dépossédés de choix stratégiques pour lesquels ils ont investi et veulent continuer à investir.

Je vous demande en conséquence de renoncer à cette décision de transfert de l'ESPE de Montigny-lès-Metz et je souhaite qu'une réunion de travail puisse se programmer au plus vite sur le projet du Campus du Saulcy.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz

Copie : Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil Régional de Lorraine
Patrick WEITEN, Président du Conseil Départemental de la Moselle
Dominique GROS, Maire de Metz

Formation des enseignants : le grand gâchis

Pour répondre aux sempiternelles autosatisfactions de nos dirigeants, il suffit de parcourir ce texte signé par de très nombreux formateurs en ÉSPÉ : un document en ligne qui reflète au plus près du terrain et de la réalité, la situation d'une formation prise en étau entre conservatisme, surréalisme et imposture.

<http://grfde.eklablog.com/reformer-la-reforme-de-la-formation-des-enseignants-une-urgence-a117609254>

L'ÉSPÉ lorraine n'échappe pas au marasme ambiant ; nombreux sont les personnels découragés, à bout...

... À bout et découragés face aux changements incessants qui leur sont imposés. À bout de devoir enseigner un empilement d'UE le plus souvent bricolées, inaudibles, des programmes illisibles et sans ambitions, des évaluations qui frisent le surréalisme, des ersatz de mémoires, et des oukases distribués ici et là sans aucune concertation.

... À bout de devoir déménager d'un établissement à l'autre car la direction décide désormais unilatéralement de liquider un à un tous les anciens sites IUFM ; dernier site en date à faire en les frais, l'ÉSPÉ de Montigny-les-Metz, et avec elle les fonds d'archives, les bibliothèques, les collections, le mobilier...

Les recherches en épistémologie ne seront bientôt plus qu'un vague souvenir ;

... À bout de devoir assurer des heures et des déplacements quotidiens ici et là parce que la direction refuse de recruter des personnels titulaires adéquats et préfère nommer des vacataires désignés on ne sait par qui ni comment dans le giron de l'EN. La seule compétence exigée semble devoir être une forme d'allégeance à l'autorité de tutelle.

... À bout de devoir cautionner une formation dénuée de sens avec un concours déconnecté de toute réalité ; l'incohérence est devenue le dénominateur commun d'une formation en pleine déshérence.

... À bout d'un système dispensé semble-t-il de toute évaluation. Contrairement aux instructions ministérielles, il n'y a toujours aucune évaluation du dispositif en cours.

Pour la plupart des enseignants et des enseignants/chercheurs formateurs, l'ÉSPÉ constitue une voie de garage et un authentique cimetière pour les carrières : promotions bloquées, salaires en berne, horaires pléthoriques, pour un enseignement disparate, déconnecté du terrain et de toute innovation crédible.

Certains étudiants continuent de se former sans aucun problème à des pédagogies qu'ils ont eux-mêmes subies lorsqu'ils étaient élèves ! On croit rêver. La formation dite de terrain privilégie par bien des aspects des pratiques révolues, au lieu de mettre en œuvre des stages de pratique à l'échelle européenne ou dans des établissements innovants qui ont fait leur preuve au niveau de l'inclusion et de la réussite scolaire pour les enfants.

Ici comme ailleurs, et malgré leur importance dans l'innovation, les mouvements pédagogiques n'ont toujours pas droit de cité dans les ÉSPÉ...

Aujourd'hui, nombreux sont les collègues qui jettent l'éponge, fatigués, découragés, usés devant l'incohérence, l'absence de reconnaissance. Nombreux sont celles et ceux qui se sont investis sans compter mais qui décident aujourd'hui de partir en retraite anticipée, en toute discrétion sur la pointe des pieds.

Sur le fond comme sur la forme, le déficit démocratique est chronique : absence de concertation, montée de l'autoritarisme, liquidation programmée et systématique des sites. L'incohérence du système, l'absence de recrutement, le blocage des promotions... se fondent dans le lot commun. L'Histoire se répète...

Un récent colloque national, intitulé le printemps des ÉSPÉ, organisé à grand renfort de financement et de communication, reflète parfaitement la situation... Notre ministre se plaît à le dire fort et clair... « *Tout va bien !* ». La Refondation frise « l'excellence » et la formation est désormais inaliénable, inoxydable.

Les hussards noirs de la République continueront encore longtemps de traduire en bénévolat le fruit de leur engagement tandis que la formation des enseignants paie le prix fort d'une imposture qui n'a pas encore dit son nom.

Orléans-Tours : situation locale

Des changements continuels depuis la mastérisation qui nécessitent des adaptations permanentes :

- deux maquettes différentes en deux ans pour nos deux dernières années ;
- les informations valides une année ne le sont plus toujours dans le cours de l'année suivante : une perte de repères pour les formateurs et les étudiants
- des réductions d'heures d'enseignement de plus en plus incohérentes : par ex., les collègues Arts visuels/Musique/EPS disposent de six heures d'enseignement par semestre ;
- une perte du sens de notre travail.
- des étudiants deux jours en classe et très peu d'heures de didactique des disciplines : peu d'effets de notre travail sur leurs pratiques de classe, beaucoup d'usages mal régulés des ressources internet. À Orléans, la moitié des stagiaires M2 n'ont pas suivi le master MEEF en M1)

Nous avons subi tous ces changements. Cette année, pour la première fois, beaucoup de collègues expriment colère et /ou souffrance. Massivement.

Bordeaux, 30 juin 2015

Lettre ouverte à Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale et à Monsieur Thierry Mandon, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Madame la ministre, Monsieur le secrétaire d'État,

En janvier 2015, quelques jours après les tragiques événements ayant touché notre pays, vous avez reçu une lettre ouverte signée par plus d'une centaine de formateurs de l'ÉSPÉ d'Aquitaine.

Depuis lors le ministère de l'Éducation nationale a pris plusieurs décisions confirmant l'importance que vous accordez à la formation des enseignants de l'école de la République et à leurs missions d'instruction et d'éducation dans le cadre des principes républicains et démocratiques. Nous saluons plus particulièrement la réactivité du ministère de l'Éducation nationale, qui a rapidement publié *Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les Valeurs de la République*. Parmi ces mesures figurent, entre autres, la nomination d'un « référent laïcité » dans chaque ÉSPÉ et chaque Rectorat, ainsi que la décision d'évaluer systématiquement dans les concours de recrutement « *la capacité des candidats à expliquer et à faire partager les valeurs de la République* ».

Plus largement, la volonté de la présidence de la République de faire de la jeunesse une priorité, qui se traduit notamment par la loi « de Refondation » et par la réforme de la formation des enseignants et des éducateurs, se concrétise également en ce moment par une hausse globale du nombre des postes offerts aux concours. Nous nous réjouissons évidemment de ces intentions politiques, qui provoqueront à la rentrée 2015 une assez forte hausse des effectifs des fonctionnaires stagiaires accueillis dans les ÉSPÉ. Parallèlement l'attractivité de nos formations a tendance à être confortée, ce que confirme la montée en puissance des pré-inscriptions dans les premières années des masters MEEF pour la rentrée 2015.

À titre d'exemple, l'ESPÉ d'Aquitaine formera en 2015/2016 un effectif quasiment doublé de Professeurs des Écoles stagiaires, tandis que les pré-inscriptions en M1 MEEF *Enseignement du premier degré* ont atteint le niveau historique de 1 283 étudiants.

Malheureusement il y a un gouffre entre cette ambition nationale et la réalité de sa mise en œuvre sur le terrain. Nous nous permettons donc de nous adresser à nouveau à vous car la situation de la formation des enseignants en Aquitaine n'a cessé de se dégrader depuis notre précédent courrier, au point d'avoir aujourd'hui largement dépassé les limites du soutenable.

Nous ne reviendrons pas sur l'analyse du cadre universitaire général dans lequel est placée la formation des enseignants, tant il est désormais établi que ce cadre est surdéterminé par les effets de la Loi LRU dite « Péresse », par les contraintes budgétaires importantes qui obèrent les possibilités d'action des ESPÉ, par un *management* souvent très indifférent aux enjeux de la formation et de la Loi de Refondation de l'École, et par la difficulté de « faire réussir » les partenariats ESPÉ/Universités/Rectorat sans lesquels la réforme de la formation des enseignants ne peut pas produire des effets positifs.

Ces éléments généraux montrent que les difficultés croissantes que connaît la réforme de la formation des enseignants tiennent avant tout à des facteurs structurels et à l'absence d'une politique visant à tempérer l'autonomie budgétaire des Universités et à préserver un budget spécifique pour les ESPÉ et la formation des enseignants.

Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur des éléments concrets spécifiques qui confirment que la réforme de la formation des enseignants n'est pas appliquée de façon satisfaisante dans notre ESPÉ et que la Loi de la République n'y est pas respectée.

En effet, la direction de l'ESPÉ d'Aquitaine s'est enfermée dans la logique strictement comptable dite de « l'enveloppe fermée » : quelle que soit la hausse du nombre des étudiants et des fonctionnaires stagiaires, quelles que soient les préconisations ministérielles, quoi que dise la Loi, le directeur de l'ESPÉ n'envisage pas d'obtenir davantage de moyens pour son établissement, ce qui le conduit à imposer des décisions allant tout à fait à l'encontre des volontés ministérielles, comme le montrent les exemples suivants.

1) Alors que la transformation positive de l'École nécessite une amélioration de la formation des enseignants et la construction d'un continuum de formation allant pour le moins de la licence à la deuxième année post-titularisation, rien n'est pensé en ce sens. Au contraire, la direction de l'ESPÉ d'Aquitaine vient d'imposer à toutes les formations M2, qui concernent au premier chef les fonctionnaires stagiaires, ***une baisse de 20% des horaires de formation sans contrepartie d'aucune sorte.*** Concrètement, voici à quoi aura droit un professeur des écoles stagiaire l'année prochaine :

- * 9h pour les Arts Visuels ;
- * 9h pour l'Éducation musicale ;
- * 14h pour l'Éducation Physique et Sportive ;
- * 16h à partager entre les sciences expérimentales (Physique, SVT) et la technologie ;
- * un horaire de français qui ne permet plus de donner une formation à l'enseignement de la lecture ;
- * et ainsi de suite...

La faiblesse de ces horaires de formation est sans commune mesure avec les ambitions posées dans la Loi. Nous assistons au contraire à une dégradation sans précédent du caractère universitaire et professionnalisant de la formation des enseignants.

2) Alors que le stage en responsabilité à mi-temps est pour les fonctionnaires stagiaires le cœur pédagogique de leur formation, ***la direction de l'ESPÉ d'Aquitaine vient de réduire de moitié le nombre des visites en classe des fonctionnaires stagiaires Professeurs des écoles effectuées par les formateurs de l'ESPÉ.*** Du coup il ne reste plus qu'une visite évaluative par semestre ; les visites « conseils » disparaissent, ce qui coupe le lien pourtant si crucial entre le vécu de classe et les situations d'enseignement et de formation proposées par les formateurs. Comment parler d'une formation « intégrative », dans ce cas ? Pourtant l'enquête présentée en Comité d'Orientation

Scientifique et Pédagogique le 23 juin 2015 par la direction elle-même montre que les M2 MEEF *Premier degré* plébiscitent les visites conseils dont ils bénéficiaient encore en 2014-2015 (plus des 2/3 demandent leur maintien !).

3) Alors que le tronc commun de formation est un dispositif majeur de la réforme de la formation des enseignants, **la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine vient de réduire de 20% son volume, et ce sans contrepartie dans le parcours de formation.** Cela contredit totalement les préconisations de la récente note ministérielle du 30 avril 2015, qui indique que la construction de compétences professionnelles communes et l'acquisition d'une culture professionnelle partagée est une ambition essentielle pour les divers parcours de formation.

Ayant refusé de mettre en œuvre une évaluation par les usagers – pourtant préconisée par le Ministère – et de s'appuyer sur les compétences des formateurs, la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine a imposé un appauvrissement réel du tronc commun, comme le montrent les exemples suivants, indiquant les volumes de formation cumulés sur les deux années des masters MEEF :

- la psychologie de l'enfant et de l'adolescent est réduite à 6 h ;
- la prévention des violences scolaires est réduite à 3 h ;
- la connaissance sociologique des publics et des acteurs a quasiment disparu ;
- la lutte contre les discriminations est réduite à 4 h.

Cet émiettement n'a pas de sens et diminue grandement la portée de ce tronc commun pourtant si important dans le cursus de formation.

4) Alors que la question de la laïcité et de la transmission des valeurs de la République est jugée de plus en plus prioritaire, **la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine vient de réduire la part qui lui est consacrée dans la formation.** Pourtant les heures qui y étaient consacrées jusqu'alors étaient généralement très appréciées des étudiants. Il ne restera en 2015-2016 sur l'ensemble des deux années de master que six heures de formation partagées entre trois disciplines. **Les fonctionnaires stagiaires, pourtant placés en première ligne pour faire la promotion de la laïcité, n'auront aucun enseignement sur ce thème !** Pour procéder à cette liquidation de la question laïque, la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine a imposé sans concertation un « référent laïcité » de son choix, au mépris de la reconnaissance du travail effectué par les formateurs et de l'expertise scientifique de plusieurs enseignants-chercheurs. Tout cela est intolérable.

5) Alors que les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation retrouvent progressivement de l'attractivité, **la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine refuse de réunir les conditions d'accueil nécessaires à la réussite du parcours de formation des étudiants.** Débordée par la montée en puissance des demandes d'inscription, la direction tente de décourager les étudiants en ne leur fournissant aucune information sur leur poursuite d'études. À ce jour, le directeur de l'ÉSPÉ affirme publiquement qu'il ne veut plus accepter en M2 les non-lauréats des concours, ce qui contredit totalement les directives du Ministère. Dépourvus d'information, les étudiants ne savent pas si leur demande d'admission en M2 (ou dans une préparation au concours) sera acceptée, s'ils doivent revoir leur contrat de travail, envoyer leur préavis de fin de bail locatif, tenter de s'inscrire (bien tardivement) dans une autre ÉSPÉ, etc. Nous sommes scandalisés devant cet effondrement du service public, dont les conséquences sont terribles pour des jeunes qui avaient fait de l'enseignement et de l'éducation leur projet professionnel.

6) Alors que l'ÉSPÉ doit être une construction collégiale porteuse d'une ambition collective, **la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine avive la mise en concurrence des différents secteurs de formation et des différentes catégories de personnels.** Cela aboutit à des formes de pression inacceptables, dont voici quelques exemples :

- dire aux responsables de mentions et de parcours de master que s'ils exigent les moyens nécessaires à l'accueil et à la formation des étudiants et des fonctionnaires stagiaires, ces moyens seront enlevés à d'autres formations : « si je donne aux PLC, j'enlèverai aux PE... »

- dire aux enseignants que s'ils réclament des recrutements (rendus nécessaires par le flot montant des étudiants et des fonctionnaires stagiaires), il faudra « *licencier des agents* » (en ne renouvelant pas leur contrat)...
- dire aux agents que quand les enseignants obtiennent un poste supplémentaire, ce sont « trois agents non-titulaires » qu'il faut évincer...

Madame la ministre, Monsieur le secrétaire d'État, les signataires de cette lettre sont fortement engagés dans la formation des enseignants de l'École de la République ; ils sont les premiers soutiens d'une réforme à l'ambition partagée, dans une visée de transformation positive du système éducatif, à l'horizon de l'égalité des chances et de la réussite de tous ; ils souffrent pourtant de voir la dégradation scandaleuse de la formation et la non-application de la Loi ; ils refusent de porter la responsabilité de cet échec annoncé, qui va à l'encontre du sens même de leur métier. ***Ils attendent de vous une intervention politique pour remettre sur les bons rails une réforme qui est actuellement conduite – au moins au niveau de l'ESPÉ d'Aquitaine – vers un fiasco dont les générations à venir paieront le prix.*** Plus que jamais notre société a besoin de son École et d'une solide formation pour ses enseignants. Force est pourtant de constater que la dégradation du cadre réel de formation va tout à fait à l'encontre de cela.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, Monsieur le secrétaire d'État, l'expression de notre haute considération et de nos meilleurs sentiments républicains.

Paris, quelques-uns des problèmes rencontrés cette année

1/ Premier degré : proposition de la direction d'« alléger » de 25 % la maquette de l'année de M2 à la rentrée (initiative que nous avons provisoirement (cf. Bordeaux) contrée du fait d'une « mobilisation » en mars/avril, qui a pour partie entraîné la démission du directeur-adjoint en charge du 1^{er} degré).

À Paris, le « tutorat mixte » ne l'a jamais été : les séances conjointes n'ont pas existé, les PEMF ne pouvant à la fois être déchargés le jour des séances d'accompagnement à l'ESPÉ et le jour où les stagiaires sont dans les classes.

Avec 168 lauréats du CRPE en 2014, le rectorat n'a pas respecté les « contraintes » de mise en stage auxquelles il s'était engagé (pas de CP, pas de CM2, pas de REP), beaucoup de stagiaires étaient en binôme : que va-t-il faire cette année avec 350 ?

2/ Second degré : comme on le voit dans le document joint plus bas :

72 M2 + 269 FSTG = 341 étudiants à l'ESPÉ de Paris affectés à Paris

126 M2 + 40 FSTG = 166 étudiants à l'ESPÉ de Paris affectés à Créteil

106 M2 + 76 FSTG = 182 étudiants à l'ESPÉ de Paris affectés à Versailles

Ce qui fait 348 stagiaires (soit plus de la moitié) qu'on doit visiter trois fois (il faut évidemment se battre pour faire respecter les maquettes: la tentation du *dumping* est grande), mais surtout dont on est condamné à ne pas connaître les tuteurs terrain, lesquels ne se déplacent – et on peut le comprendre – ni pour les réunions que les collègues de l'ESPÉ organisent, ni pour les soutenances des mémoires. Des stagiaires dont toutes les pièces requises des dossiers ont beaucoup de mal à transiter dans les délais prévus.

Les visites en île de France ont occasionné une charge (dans tous les sens du terme) pour les collègues (pour exemple, telle collègue en SVT, pour une visite comptée deux heures dans l'académie de Versailles, départ 6 h, retour 17 h, 105 euros de trains et taxi payés par Paris IV : avec quelle participation du rectorat concerné ??) et induit des disparités de traitement pour les stagiaires qui voient dans leur établissement leurs collègues relevant de Créteil ou Versailles soumis à d'autres exigences (pas de mémoires pour les FSTG, pas la même organisation des visites ou des évaluations...).

Si on se cale sur l'augmentation de 29 % des lauréats aux concours, la situation va devenir ingérable.

Nous avons par ailleurs milité en Conseil d'ÉSPÉ et auprès de la Doyenne de l'Inspection pour que les Agrégés ne soient pas prioritairement voire exclusivement affectés à Paris.

Rouen, Mont-Saint-Aignan, le 3 juillet 2015

Lettre ouverte à Madame la ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame,

Lors de votre discours du 30 juin dernier lors de la journée d'échanges sur les ÉSPÉ vous avez incité à « *une remontée du terrain formulée en toute franchise* » pour approfondir la réflexion sur le bilan des ÉSPÉ. Nous attirons donc votre attention sur le fait que les conditions d'une rentrée réussie à l'ÉSPÉ de Rouen ne sont pas réunies à ce jour. En effet la maquette MEEF mention 1 est actuellement bloquée par la présidence de l'Université de Rouen au prétexte que cette maquette ne contient pas assez de cours magistraux et trop de travaux dirigés. Le ratio est de 23,5 % et la Présidence souhaiterait qu'il soit de 30 %.

Depuis décembre 2014, les équipes de formateurs des trois sites de l'ÉSPÉ (Évreux, Le Havre et Mont-Saint-Aignan) ont travaillé, pour reprendre vos propos Madame la ministre, « *à adapter leur pédagogie à la transmission des savoirs et des valeurs nécessaires au métier de professeur des écoles* ». En lien avec la direction de l'ÉSPÉ, elles ont donc élaboré des propositions de modification de la maquette premier degré afin de mieux préparer les étudiants au CRPE et de faciliter leur entrée progressive dans un métier polyvalent.

Nous ne nions pas que les cours magistraux peuvent avoir leur utilité. D'ailleurs près du quart de la formation de la mention 1 se fait sous cette forme. Faire cours de façon magistrale devant un amphithéâtre peuplé de 100 étudiants ou stagiaires ne nous semble pas pertinent notamment pour des remises à niveau disciplinaires personnalisées ni pour préparer aux épreuves orales du concours, ni pour aider les étudiants ou les stagiaires à préparer leurs stages ni pour les analyses de pratiques et non plus pour l'initiation à la recherche. Le dialogue que vous souhaitez ou le débat ne peuvent pas non plus se développer en cours magistraux.

Par ailleurs, l'élaboration de l'emploi du temps, la répartition des services, les demandes de MADT et même l'inscription pédagogique des étudiants sont conditionnées à l'acceptation de cette maquette. Nous sommes donc très réservés sur la possibilité même d'une rentrée.

Nous sommes aussi très inquiets sur les parcours adaptés des mentions 1, 2 et 3. Les propositions qui avaient fait, elles aussi, l'objet d'un travail concerté au sein de l'ÉSPÉ et qui respectaient les consignes de la circulaire ministérielle semblent contrarier la présidence de l'Université qui cherche à en réduire le volume horaire et à en modifier l'esprit. Ces propositions feront, nous l'espérons, l'objet d'un arbitrage en notre faveur de Madame le Recteur en Commission académique et permettront de mieux répondre aux attentes des stagiaires.

Comme vous le savez, Madame la Ministre dans de nombreuses ÉSPÉ il y a des problèmes de gouvernance. Rouen est dans ce cas de figure et nous le mentionnons à chaque visite des IGEN et IGAENR. De façon récurrente, nous sommes obligés de rappeler à Monsieur le Président de l'Université de Rouen que le projet d'accréditation de l'ÉSPÉ repose sur un partenariat qui devrait être équilibré avec l'Université du Havre et le Rectorat. Néanmoins toutes nos propositions concernant les maquettes, le décompte des visites faites lors du tutorat mixte, les postes, le budget, le calcul des horaires des MADT... continuent d'être exclusivement validées ou invalidées par le Président de l'Université selon des critères financiers qui sont souvent incompatibles avec une véritable formation professionnelle.

Nous vous demandons donc, Madame la ministre, d'intervenir, selon des modalités que vous choisirez, afin que le plus vite possible soient octroyés à l'ESPÉ de Rouen les moyens « *d'épauler, soutenir et écouter* » les étudiants et les stagiaires de formation initiale et continue.

Croyez bien, Madame la ministre que nous partageons votre attachement à la formation des professeurs et à l'École de la République.

Les formateurs de l'ESPÉ réunis en assemblée générale le 29 juin 2015 et les élus enseignants et enseignants-chercheurs du Conseil de l'ESPÉ.

Poitiers, retours d'enseignants recueillis par le SNESUP

Transmis au directeur de l'ESPÉ et au président de l'université : Le CNESER du 8 juillet 2015 est consacré aux ESPÉ... Nos collègues élus sollicitent les enseignants des ESPÉ pour un point de la situation « vue du terrain ». Pour information, ci-joint donc ce que les collègues de Poitiers ont souhaité transmettre (prise de notes plus que texte rédigé).

Nous sommes malheureusement très loin des discours sur la « dynamique positive » et le « beau verre » applaudis le 30 juin 2015 et nous pensons que l'autosatisfaction institutionnelle ne doit pas étouffer toute analyse du réel susceptible de permettre une vraie amélioration de la formation des enseignants, à court et moyen termes

Qualité de la formation ?

Un concours à l'écrit centré sur des savoirs académiques (en français, épreuves n^{os} 1 et 2 consistent non pas à apprendre à ses élèves à réfléchir sur la langue mais à montrer que l'on possède des savoirs sur la langue, non pas à réfléchir sur un texte mais à montrer que l'on sait faire une synthèse dans une langue convenable). Regret que l'on ne travaille plus sur des textes didactiques, interrogation sur l'intérêt de l'exercice de la synthèse, dont le temps de préparation est chronophage. Du coup, étudiants mal préparés à la classe lorsqu'ils arrivent en M2.

Une tension insurmontable en M2 entre nécessité de répondre aux besoins urgents des stagiaires en didactique, évidemment très liés à la classe et conditions de stage, et volonté de « former » au-delà des strictes conditions du stage. Avec 15 h de didactique en français par exemple, comment aborder toutes les dimensions de l'enseignement de la discipline ? dans les trois cycles ? Sans compléments de formation en T1 et T2 (qui n'existent pas), c'est mission impossible. Rappelons que l'élaboration des nouvelles maquettes MEEF s'est faite avec la promesse d'un continuum de formation prépro-master-T1-T2-FC... on est très loin du compte : l'ESPÉ n'a pas la main sur la préprofessionnalisation (diversité entre composantes...), rien n'est mis en place en T1-T2, FC très réduite...

Bref, on voit nos étudiants surtout pour les préparer au concours (en terme de volumes horaires), et du coup c'est le discours des titulaires de terrain, en M2, qui prime, tout simplement parce qu'il est plus présent... ce qui permet de ressortir le vieux discours sur le fait que les formateurs ESPÉ ne sont pas « concrets ». Normal, on ne nous en donne pas les moyens...

Seule solution : arrêter d'utiliser les M2 comme des moyens d'enseignement / équilibrer la formation avec des apports en T1, T2.

Stage / titularisation ?

Les conditions de stage ne permettent pas la formation à la polyvalence nécessaire aux Professeurs des écoles (PE). Une seule classe à l'année : pas les trois cycles, pas toutes les disciplines, un seul contexte etc. La seule chose que les PE stagiaires (PES) ont obtenu, c'est une plage de l'emploi du temps pour pouvoir rencontrer leur binôme PES également (deux PES se partagent la classe)... ce qui finalement complique encore les emplois du temps parce qu'il ne faut pas placer de cours sur ces créneaux ! Les conditions sont réunies pour que la formation universitaire apparaisse comme une charge pour les étudiants.

En PLC, la solution au problème d'emploi du temps, d'affectation et de déplacements des stagiaires est la délocalisation de la formation. Le « transversal » aura lieu sur les sites des quatre

départements (ça permet d'affecter des stagiaires ailleurs qu'en centre ville)... ça va favoriser le travail en équipe ?

Les dossiers comportant les avis pour la titularisation sont très déséquilibrés. Les PES pressentis pour renouvellement sont convoqués à l'inspection la semaine prochaine et ont reçu leur dossier : 18 pages d'avis employeur, une seule page « ÉSPÉ » (simple mention de l'avis favorable, aucun commentaire). *Y a-t-il vraiment un regard « croisé » ??*

Question spécifique PLC : continuité pédagogique

L'université de Poitiers a proposé un contrat d'aménagement d'études aux étudiants ayant échoué aux concours du seconde degré en fin de M1, pour leur permettre de faire un M2 en deux ans. Maintenant lauréats du concours, il faut qu'ils terminent leur M2 dans la même académie et doivent donc être affectés (contrairement à ce que laissait paraître le site SIAL) dans l'académie de leur master.

Les équipes plurielles dans le master ?

Depuis plusieurs années, des postes IUFM-ÉSPÉ non remplacés : effectifs fluctuants, maquettes changeantes, incertitudes sur la formation n'ont pas aidé à argumenter sur des demandes de postes !

Au point que certaines disciplines sur certains sites étaient couvertes uniquement en vacations (cf. arts plastiques à Poitiers) ou par des enseignants d'autres disciplines (anglais fait par une collègue de lettres etc.). Cela entraîne un « détricotage » des équipes, un émiettement des services (un peu de ceci, un peu de cela...)

Maintenant, avec les équipes plurielles : le rectorat a mis à disposition de l'ÉSPÉ plus d'heures que l'ÉSPÉ n'en attendait. Tout naturellement l'ÉSPÉ leur confie des UE d'accompagnement de stage ou contenus spécifiques « terrain » mais aussi les enseignements « disciplinaires » et « didactiques »

L'université peut donc dire que les besoins sont couverts...

Mais vu l'état des maquettes, le manque de recrutement et l'interprétation de la notion « d'équipe plurielle » (les collègues « terrain » remplissent les trous), on se retrouve dans une situation où à la fois on fait un peu de tout (discipline, préparation de stage, communication professionnelle, hétérogénéité...) et où on manque de bras pour assurer les séminaires de recherche. **Qui va vraiment faire de la recherche l'ÉSPÉ ?** les vacataires et collègues PEMF ou PFA ne sont en général pas engagés eux-mêmes dans une recherche... L'attention portée au mémoire (au centre de la formation... des heures de réunion de cadrage...) n'est qu'un alibi pour dire qu'on est dans une formation universitaire de niveau master, puisqu'il y a un mémoire ! Rédigé à la va vite par des PES débordés, sans continuité M1-M2 pour beaucoup, sans temps de prise de recul suffisant... Cela ne trompe personne.

Dernier rebondissement : un recrutement d'ATER sur un poste vacant rendu compliqué (et empêchant tout « tuilage ») par le refus d'accorder une décharge à une PEMF doctorante retenue première sur le poste. Pourtant, elle incarne une figure de ce qui pourrait constituer une équipe plurielle...

Les services ?

Dans la même logique d'économie, l'université refuse catégoriquement de prendre en compte **la co-intervention**, à moins de compter que 1 h = 0,5 h – et alors que nos collègues formateurs du second degré peuvent intervenir en FC (le peu qu'il y a) à deux à 0,75...

L'absence de véritable travail d'équipe entraîne la juxtaposition d'interventions non articulées, l'émiettement des interventions (et en même temps on nous demande de simplifier les évaluations, forcément !)... mais bien sûr quand le ministère demandera les statistiques de participation des collègues « terrain », le taux de participation sera satisfaisant et personne n'ira voir plus loin.

Parallèlement, des effectifs qui rendent difficile le suivi des stagiaires dans de bonnes conditions. Il a été question de ne plus faire de visite pour les stagiaires PE non admis. Finalement elles sont maintenues mais difficile de dire qui les fera...

Fonctionnement des instances ?

Les instances de l'ESPÉ « académique » ne fonctionnent pas de manière satisfaisante : les personnels vraiment concernés (ceux qui vont devoir appliquer les décisions prises !) sont sous-représentés, les extérieurs peu au fait du fonctionnement de l'ESPÉ... Du coup, on multiplie les réunions *ad hoc*, au coup par coup (sur la laïcité, sur les parcours adaptés, sur le mémoire, sur le budget...), on crée des instances intermédiaires parallèles (bureau des études)... sans pouvoir de décision et qui découragent tout le monde.

Le COSP s'est très peu réuni (préparation très inégale, pas toujours une bonne connaissance des dossiers par les extérieurs) ; *idem* pour les commissions « recherche », « pédagogie », « stage »... prévues dans le règlement mais... Une séance de conseil de perfectionnement mal préparée et non suivie d'effet, aucun élément de bilan de la part de l'ESPÉ. Là encore, beaucoup d'affichage pour dire qu'on répond les injonctions du ministère.

Créteil. Diagnostic pour la rentrée 2015 : il manque, sans exagérer, 19 000 h

L'afflux d'étudiants et de stagiaires sera particulièrement important dans le premier degré, à Livry-Gargan notamment, qui a une capacité d'accueil de 1 100 usagers mais pas plus (concours normal + concours exceptionnel).

Les groupes d'usagers supplémentaires seront aiguillés vers les autres centres de formation : de Bonneuil (Val-de-Marne) et de Lieusaint (Seine-et-Marne) à la suite du déménagement précipité des sites de Melun et de Torcy

De plus l'ouverture de M1 dits en alternance (1/3 temps en responsabilité et formation allégée de moitié) va drainer une centaine d'étudiants supplémentaires, un groupe supplémentaire par département à prévoir.

Mais les directeurs de site n'ont pas anticipé cet afflux d'étudiants et de stagiaires ou du moins n'ont pas fait remonter de besoins particuliers auprès de la présidence.

De surcroît, les coupes touchent aussi les BIATSS (réduction de postes, transfert des postes vers le central). Pour lors, le site de Livry n'a plus de cadre administratif (trois responsables administratives ou missionnées parties ; la DRH de l'Université Paris-Est-Créteil (UPEC), dont dépend l'ESPÉ, répond que recrutement en cours, au besoin un contractuel à la rentrée.... Mais quel bricolage face à l'ampleur des besoins !)

Le SNESUP a été reçu le 3 juillet par la présidence, dont on se demande si elle avait bien pris la mesure de l'ampleur des besoins, elle a demandé un memo sur la situation du site de Livry. Depuis 2012, le SNESUP ne cesse de demander à la présidence, dans tous les conseils, ce qu'elle prévoit pour faire face à la hausse des usagers, que nous avons anticipé et quantifié avec justesse.

Les 4 000 usagers étant là, et encore davantage l'année prochaine, la présidence se trouve au pied du mur et a annoncé qu'elle allait interpeller le rectorat,

Mais c'est bien tard et quelle solution en perspective ?

Nous attendons une vraie politique de recrutement (et de formation), mais pas de solution en perspective.

Le MENESR lance une réforme, annonce reconstruire la formation des enseignants, procède à des recrutements d'enseignants qui sont placés en formation en ESPÉ, sans que les affectations d'emplois suivent. Quelle cohérence ???

La rentrée 2015 s'annonce plus que difficile, pas certains que tous les étudiants et stagiaires puissent être accueillis et formés.

La gestion de la formation à la calcullette, ou des économies à la godille

Face à cette pénurie de moyens, on a vu apparaître dans les projets de parcours adapté (DU) 2nd degré (toujours pas connues avec certitude, encore moins votées), des *heures sans formateur dans les maquettes*. Les fonctionnaires stagiaires seraient astreints à une présence sur site, pour se retrouver en

collectif, mais sans formateur. (18 h pour les DU sans expérience enseignement ; 30 h pour les DU ayant déjà un MEEF)

La préconisation « les stagiaires doivent être acteurs de la formation » devient « les stagiaires se forment sans formateur » (mais « sur site », est-ce l'esprit du lieu qui forme ?)

Les Stagiaires en parcours adaptés doivent produire des écrits scientifiques réflexifs professionnels (ou formulation approchante pour ne pas dire mémoire) mais il n'y a pas de suivi de ces travaux prévus dans les projets de maquette DU.

On voit bien que la tentation est grande de rogner toujours plus davantage sur le suivi individualisé des stagiaires et sur les heures de visite. Il est prévu pour les DU dans le second degré « au moins une visite ». Mais cela peut être une visite seulement, et ce sera sans doute le cas général. Nombre de visites rogné aussi selon toute vraisemblance à Livry ; disparité dans le nombre de visites selon les sites dans le premier degré.

- Problèmes récurrents de **multiplicités d'évaluations** demeurent dans le premier degré (problème du passage à la maîtrise toujours pas résolu : multiplication des UE, ECUE et démultiplication des travaux à évaluer pour de petits unités horaires, deux évaluations à chaque fois car contrôle continu ; perte de sens)

- Dans un tel contexte, **démoralisation** des formateurs, fatigue, usure, certaine tendance à la stratégie de survie en attendant l'arrivée à la retraite.

De nouveaux recrutés (cela arrive !), très motivés mais dont les initiatives se trouvent bridées par ce cadre insatisfaisant et qui ne peuvent mener à bien projets par manque de temps, d'espace etc.

- Forte **pression sur les personnels pour qu'ils effectuent heures complémentaires et de multiples tâches**, administratives et autres (manque de personnel enseignant et BIATSS). Mise en balance du risque d'une suppression de toute formation si les ESPÉ déraillent, font la preuve de leur incapacité et qu'un gouvernement de droite revient.

- **Gouvernance : délitement de la démocratie**

Comme cela a déjà été répété, le conseil de l'ESPÉ compte moins d'élus que de nommés, la voix des formateurs y est portée mais ils ne parviennent pas à se faire entendre.

Multi-conseils (COSP, conseils de perfectionnement) qui sont loin des formateurs voire les court-circuite. Un « pilotage » par le haut.

Tendance à la nomination d'un nombre toujours plus grand de « pilotes » de ceci ou de cela (d'UE, de groupes, de parcours etc.)

Injonctions ou prescriptions dans l'urgence.

Dans le même temps, les départements disciplinaires ont été supprimés dans le règlement intérieur : problèmes pour la gestion des heures, des services, des politiques de recrutements, qui tendent à être décidés par les directeurs de centre, lesquels n'ont pas toujours une vision globale d'une discipline, sur les différents degrés et ses besoins.

Des collègues interdegrés peuvent se former cependant, car inscrits dans le règlement intérieur (seuls les historiens et géographes se sont formés en un tel collège pour l'instant, tout à fait bien accueilli par la direction de l'ESPÉ).

- **Déménagement précipité du site de Melun** (ancienne école normale, qui appartient au Conseil général, et sera reprise par l'université Paris 2-Assas), en raison de travaux dispendieux à effectuer (orage de grêle l'année dernière, travaux effectués quatre mois plus tard, commission sécurité passée, fermeture si pas travaux conséquents), mais les nouveaux bâtiments à Lieusaint ne sont pas construits. Projet d'installation dans des préfabriqués sur ce site de Seine et Marne (déjà un IUT), dans la perspective de constituer un campus, mais finalement installation provisoire dans les locaux libérés à proximité par une école (enseignement supérieur) qui déménage. Y aura-t-il assez de salles ? Pas clair. Déménagement se terminera le 28 août (livraison des cartons), à la veille de la rentrée. Mal vécu par les formateurs. Impression qu'impossible d'arrêter le rouleau compresseur.

Plus de restauration à Melun depuis l'année dernière, plus de CROUS à Torcy (site ESPÉ 1^{er} et 2nd degré + PACES dans un ancien collège), une société privée (genre sandwichs plats préparés) à la

place. Plus de machine à café à Torcy, une société privée tient une sorte de « bar », mais ne fait pas ses affaires et pas même sûre de rester l'année prochaine.

L'alternative du privé face au CROUS n'est pas convaincante !

- Contexte universitaire : projet de fusion de l'UPEC et de l'UPEM, dans le cadre de la COMUE Paris Est

Occasion d'une restructuration profonde pour créer une nouvelle université : suppression des UFR et création de « Schola » qui coifferaient des « unités de formation » et des « unités de recherche » distinctes.

Un temps, une « Schola éducation », au-dessus de l'ÉSPÉ (« unité de formation ») a été projetée, protestation (l'ÉSPÉ est déjà une composante à part entière, inscrite dans la loi de refondation de l'École, elle implique différentes universités, comment peut-elle être coiffée par une « schola » ? etc.). La présidence nous a dit le 3 juillet 2015 que la « Schola » éducation n'était plus à l'ordre du jour et que le problème réglementaire avait bien été perçu.

ÉSPÉ « absorberait » la licence SESS ou du moins collaboration resserrée.

Mais pour lors les interventions des formateurs ÉSPÉ en licence sont considérées comme hors service statutaire...

La recherche à l'ÉSPÉ :

Outre les tensions sur les heures recherche dans la maquette PE (voir dossier d'accréditation)

Tentative de structuration en cours : section SNESUP (réunie la semaine dernière) tient à souligner qu'il n'y a pas que quatre laboratoires (sciences de l'éducation, psychologie cognitive, didactique des mathématiques et des sciences) qui sont impliqués dans la recherche à l'ÉSPÉ (voir certains affichages du projet de restructuration de la « Nouvelle Université »), mais une vingtaine, dont la liste figure bien dans le dossier d'accréditation de l'ÉSPÉ.

Important de défendre diversité des types de recherche *en/sur/pour* l'éducation.

Première promo de mémoire M2 MEEF 2nd degré : des situations très diverses selon les disciplines (forme, longueur, style de mémoires), mais il y a eu de *très* bonnes productions (mathématiques aussi bien que sciences humaines). Des stagiaires (pas tous) et des jurys de soutenance (pas tous) très satisfaits.

Avec des moyens (heures et personnel) il y aurait possibilité de faire de très bonnes choses,

Mais attention à l'affichage sans moyens qui soient à la mesure des projets ou des annonces,

Risque d'enrayage, de blocage, d'effondrement sur elle-même de cette usine complexe si pas d'étayage ou de structure solide. Rentrée 2015 sera très très difficile.

Nantes : communiqué de l'Intersyndicale FSU-SGEN-UNSA de l'ÉSPÉ académie de Nantes

500 étudiants futurs professeurs des écoles restent sur le pavé, les étudiants futurs professeurs de collège ou de lycée dans des baraquements !

Climat tendu à l'ÉSPÉ en cette fin d'année universitaire. Dans le bruit, la poussière et les opérations de désamiantage, les étudiants en master 1 métier de l'enseignement (MEEF) préparent leurs oraux des concours de recrutement et ceux en master 2 leur qualification professionnelle, tout en passant leurs examens universitaires.

Que se passe t-il ? Sur l'espace Launay-Violette, on tente d'agrandir les salles de cours et de créer des bureaux pour le travail des enseignants dans d'anciens appartements de fonction. Sur l'espace Recteur Schmitt, lieu de formation des futurs professeurs de lycée et collège, on restructure les salles (rénovées il y a peu) pour les calibrer aux besoins de l'UFR Sociologie qui doit en prendre possession à la rentrée prochaine pour deux ans. En effet, l'université de Nantes a décidé de priver l'ÉSPÉ d'un de ces deux lieux nantais de formation. Il lui faut créer une zone tampon pour les composantes bénéficiant du projet Tertre, dont la rénovation est nécessaire. C'est donc l'ÉSPÉ, ses

étudiants, ses enseignants et tous les personnels, qui subissent les conséquences de l'imprévision, ou pire, des choix de restriction et d'austérité du ministère qui n'alloue pas de budget spécifique à la formation des enseignants et de l'université qui décide de la répartition des moyens insuffisants et des priorités.

Comment faire tenir les étudiants de l'ÉSPÉ dans le seul espace Launay-Violette, même agrandi ? Impossible ! Qu'à cela ne tienne : on installe des baraquements sur les parkings de Recteur Schmitt pour y loger les étudiants et enseignants de l'ÉSPÉ expulsés de leur bâtiment en dur ! On prévoit de mutualiser des personnels « logistique » avec d'autres composantes contre leurs souhaits. On recrute une personne pour fabriquer des emplois du temps qui rationaliseront une exploitation maximale des salles de Launay et des dix salles en préfabriqué. Et on s'efforce de limiter le nombre d'étudiants accueillis à Nantes !

Ainsi, 1 040 étudiants ont demandé une inscription en master 1 pour devenir professeur des écoles mais seuls 550, à ce jour, se sont vus proposé par la commission administrative une affectation sur l'un des cinq sites départementaux (Nantes, La Roche-sur-Yon, Angers, Laval Le Mans) de l'ÉSPÉ académique. Quel sort sera réservé aux 500 autres ? Faut-il attendre qu'ils se découragent, leur proposer des affectations éloignées de leurs premiers vœux ? Pas assez de formateurs mais pas de recrutement autorisé, suppression d'espace de formation correspondant aux besoins remplacés par des « Algeco ».

Qu'en serait-il si la formation des enseignants n'était pas une priorité de l'État ? Si aujourd'hui le choix fait par les personnels est le soutien aux étudiants en pleine préparation d'échéances professionnelles cruciales pour leur avenir, la décision d'un préavis de grève pour la rentrée de septembre est prise.

Analyses et contributions du SNESUP-FSU

Intervention au CNESER du 8 juillet 2015

L'autosatisfaction n'est pas la solution

Les discours satisfaits de la Ministre et du Secrétaire d'État sont très mal reçus par les personnels des ÉSPÉ, et sont même considérés comme insultants au vu des difficultés vécues au quotidien par les formateurs et les étudiants. Chaque rouage de la hiérarchie prend des libertés avec la réalité pour complaire à l'étage supérieur : les renseignements qui arrivent au ministre sont souvent éloignés de ce qui se passe sur le terrain.

Voici une série de questions et remarques qui concernent les académies que nous examinons aujourd'hui, mais sont valables pour les autres.

Calendrier très mal maîtrisé de cette réforme : les prescriptions arrivent après que la plus grande partie du travail est déjà faite (tronc commun, mémoires, titularisation des stagiaires, et parcours adaptés) (25 mai). Les collègues n'en peuvent plus de faire, défaire, et refaire (toutes les académies).

EAP et pré-recrutement

Les EAP sont abandonnés – ce que nous apprenons via l'AEF –, sans aucun bilan, alors même que de nombreux étudiants ont refusé des postes d'AED pour être EAP. Cet échec était prévisible comme nous l'avions d'ores et déjà annoncé au CNESER. Il y a un besoin urgent de mettre en place un dispositif de pré-recrutements.

Organisation du continuum de formation

Difficultés en raison de la position du concours (en milieu de master), en particulier pour les non-lauréats. Les parcours adaptés sont mis en place à « moyens constant » c'est-à-dire à coût zéro alors que les moyens globaux sont déjà insuffisants.

Étudiants fonctionnaires stagiaires en service complet (18h) et en formation

L'improvisation est la règle en raison des restrictions budgétaires. La « pratique » antérieure est considérée comme étant suffisante.

Master alternance

Les étudiants sont utilisés comme moyens d'enseignement au détriment de la formation, absence de *continuum*, abandon de la recherche, absence de cadrage sur le stage, diminution drastique des horaires de formation alors qu'ils sont déjà très insuffisants.

Flux dans certaines licences

Concours second degré : le nombre de postes non pourvus est en augmentation. La seule solution consiste à baisser drastiquement le niveau disciplinaire des concours (par ex. les mathématiques diffèrent des exigences du MEN) sans se préoccuper du fond du problème : les licences académiques, attaquées de tous les côtés notamment par la multiplication des classes préparatoires et sans message institutionnel pour les relancer.

Affectation des stagiaires second degré

Un stagiaire peut-il être affecté dans une académie sans M2 ? La priorisation des tâches de remplacement se fait au détriment de la qualité et de la continuité des cursus. Cas de l'Île-de-France et frais de déplacements

Commission d'admission

On ne peut continuer à contourner ces commissions d'admission en M2 pour les professeurs stagiaires (PFSE) qui n'ont pas terminé leur master et sont déplacés dans d'autres académies (cas du président de Toulon révoqué, entre autres pour avoir organisé des commissions parallèles)

Titularisation des PFSE et avis avant soutenance et jury

Les commissions se sont déroulées sans avis de responsables de parcours ; dans certaines académies les avis ÉSPÉ ont souvent été adressés avant la soutenance des mémoires ou les jurys.

PFSE convoqués en août et pré-rentree en août

Pour les M2 PFSE, la formation commence en août. C'est une première et cela ignore la situation sociale des étudiants, notamment ceux qui travaillent en août. Après les EAP, ce sont à nouveau les classes sociales défavorisées qui sont touchées. Dans certaines académies, l'appel a été fait et certains étudiants ont subi des pressions de leur hiérarchie, alors que leur contrat débute au 1^{er} septembre.

Mémoire professionnel, master professionnel et continuation d'études

Les conditions de travail des étudiants et la réduction des temps de formation, les conditions d'encadrement ne permettent pas la production des mémoires répondant aux exigences d'un mémoire de Master, notamment pour les M2 non PFSE.

Tutorat

La mise en œuvre est très différente d'une université à l'autre, voire d'un parcours à un autre (simple tuteur, nombres de visites, temps de service, poste, etc.). Les conditions de certification des tuteurs établissements ne sont toujours pas définies.

Pilotage de la formation continue et financement. Conventions

Situations très hétérogènes d'une académie à l'autre. Dans certaines académies, il n'y a toujours pas de conventions, ce qui est un signe clair des dissensions au niveau local.

Agrégation externe

Quand leur formation professionnelle sera-t-elle organisée ?

PLP dérogatoires

Aucun travail n'est effectué pour mettre fin aux dérogations.

Débouchés autres que l'Éducation nationale (EN)

Les masters MEEF sont en train de s'enfermer sur les uniques débouchés de l'EN. Les académies qui préparaient pour enseigner dans les autres pays européens ne peuvent même plus le faire. Idem pour l'enseignement agricole.

Démocratie locale

Le CE ne peut être composé d'une majorité d'extérieurs ; il n'est pas décisionnaire dans le cadre de l'université. Les formateurs ÉSPÉ n'ont pas d'élus représentatifs au COSP : il y a nécessité à réviser la loi et en particulier abandonner la parité par collègue au CE. L'absence de temps pour négocier crée un fort sentiment d'infantilisation.

Difficulté des directions d'ÉSPÉ

Elles sont sans marges de manœuvre pour mettre en œuvre les directives et régler des équilibres délicats. Agenda délirant pour les membres des ÉSPÉ qui doivent participer à toutes les réunions de toutes les universités, etc.

Immobilier et centres

Les déclarations indiquant qu'aucun site ne serait fermé ne sont pas suivies d'effets : Nice, Lorraine, Nantes (réorganisation). Problème des liens entre centres départementaux et ÉSPÉ (cf. Code de l'éducation)

Statut des personnels par rapport aux COMUE

Grande inquiétude des personnels quant à l'avenir de leur statut suscitant une attente anxiogène. La solution du passage aux RCE des COMUE ne sera pas la solution.

Fusion des académies...

L'absence d'indication sur les découpages futurs qui ne sont pas anticipables

Carrière des personnels ÉSPÉ...

Retard important, même par rapport aux collègues des autres composantes.

Sur la question du mémoire de master MEEF

Extrait de la *Lettre FDE*, juin 2015

La création de masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) portait l'intention d'un saut qualitatif pour la formation des enseignant-es. Autrement dit, cette formation et donc le mémoire devaient être l'occasion d'une véritable initiation à un travail de recherche (à ses enjeux et à son fonctionnement), guidés par des principes scientifiques d'élaboration de son objet, de cadre théorique, etc.

Aussi ne peut-on qu'être d'accord avec l'idée que le mémoire de master MEEF doit revêtir une double dimension simultanément et indissociablement professionnelle et scientifique comme avec le fait que la dimension professionnelle réside « dans son objet de recherche », c'est-à-dire « l'analyse de situations, de contextes ou d'objets professionnels qui sont visés, dans toute leur diversité » (C. Delarue-Breton, « Le mémoire de master MEEF : un nouveau genre universitaire ? », *Diversité : ville-école-intégration*, 2014, n° 177, p. 50-54 ; p. 51). On ne peut qu'être d'accord également avec l'idée que « si les objets de recherche de ces mémoires sont des objets professionnels, la manière dont ils sont étudiés relève cependant du scientifique ». Que, dès lors, étudier ces objets de manière scientifique suppose que « la visée, l'enjeu du mémoire de master MEEF concerne la compréhension de phénomènes et non la prescription pédagogique » (*Ibid.*).

Cela étant dit, plusieurs difficultés demeurent. Une première est que la nécessité, autrement dit la pertinence didactique et scientifique même du mémoire, est contestée par beaucoup d'étudiants-fonctionnaires stagiaires (EFS) qui le considèrent comme un élément superfétatoire, le préjugant aussi inutile qu'incertain. Assurément, certain-es EFS ont plus de familiarité que d'autres avec ce type de travail en raison de leurs parcours universitaires et/ou professionnels antérieurs. Il incombe alors aux enseignants du Master de faire découvrir le caractère formateur d'un tel travail *écrit* qu'il permet une mutation d'un statut (étudiant) vers un métier (enseignant), qu'il constitue un outil de transition essentielle entre formation académique et activité professionnelle.

Une autre difficulté subsiste, et c'est au fond, la principale : la carence des moyens effectifs pour que ce saut qualitatif ne soit pas qu'un effet d'annonce mais une véritable réalité. Or il y a loin de la coupe aux lèvres. Le temps et les moyens manquent, et ils manquent terriblement. Aux *étudiant-es fonctionnaires-stagiaires*, afin qu'ils puissent élaborer de *manière effective et efficiente* cette réflexion scientifique-professionnelle. Pour les EFS, un *temps* de stage réduit pour gagner du temps d'appropriation de ce qui est nouveau. Car la « responsabilité » d'une classe n'est pas de « l'observation + » comme certains semblent naïvement le penser mais une tout autre activité, et d'ores et déjà une tout autre position/posture institutionnelle. Pour les personnels enseignants et formateurs manque le temps effectif pour mettre en place une réflexion outillée : d'un côté, les multiples contraintes auxquelles ils sont soumis ne leur permettent pas de travailler sereinement et collectivement sur le mémoire de master ; d'un autre côté, ils disposent d'un nombre d'heures de formation trop réduit pour obtenir que la majeure partie des étudiants aient les connaissances suffisantes à partir desquelles le temps personnel pour réfléchir peut devenir fructueux.

Ceci nous conduit naturellement à l'organisation actuelle du master et repose à nouveau la question de la position temporelle du concours qui, dans le schéma actuel (fin de M1), est absolument insatisfaisante, parce qu'il segmente le master en deux parties. Cette segmentation est par ailleurs redoublée par la semestrialisation introduite via le LMD et réduit finalement le mémoire à un travail strictement limité à l'année de M2, qui participe en outre à la surcharge de travail que dénoncent les EFS.

Il ne suffit donc pas de déclarer candidement que le mémoire est au centre de la formation pour qu'il y soit effectivement. *Dire ce n'est pas faire !* Il faut en donner les moyens, sinon, cela revient encore une fois à opérer une feinte et à *dévoluer* au terrain, pourvu de toutes les « qualités », de déterminer les thématiques de recherches et les sujets et charger les corps d'inspection de l'encadrement des mémoires. Trop belle la vie !

Trois urgences se dégagent

- 1/ *Baisser réellement le temps de stage des EFS ;*
- 2/ *Garantir la continuité M1-M2 ;*
- 3/ *Assurer l'encadrement effectif de ces mémoires.*

Les EAP zappés : quelle alternative en vue ?

Extrait de la *Lettre FDE*, juin 2015

« Conformément à la note ministérielle de la DGRH-B1-3 n°0235 en date du 22 juin 2015, aucun contrat EAP ne sera proposé en contrat initial à la rentrée 2015. »

En pleine campagne de recrutement, cet enterrement laisse déconfits les étudiants qui s'étaient fiés à une com' ministérielle fortement dosée en bons sentiments et hussards noirs.

En réalité, sous un vernis social, la création des EAP pour les boursiers en 2013 a occulté la suppression des aides spécifiques jusque-là ouvertes à tous les étudiants candidats aux concours enseignants.

Le champ et le nombre des étudiants financés ainsi réduits, les crédits dédiés ont baissé de 18,6% en trois ans, avant même les coupes budgétaires de juin 2015.

Alors que les aides spécifiques sans contrepartie de travail favorisaient l'assiduité universitaire, le dispositif EAP a contraint les boursiers à arbitrer entre « faire ses heures » en établissement ou aller en cours, avec les résultats prévisibles en terme de réussite – et donc d'efficacité. 200 EAP reçus au CRPE en 2014, soit 1,2 % des 16 000 lauréats... une centaine au CAPES... le chat est maigre !

Pour autant l'extinction du dispositif EAP laisse entier le problème de départ : 300 000 nouveaux enseignants sont à recruter d'ici 2022, leur formation a un coût, qui le financera ?

L'autofinancement par la précarité étudiante, comme EAP, contractuel ou chez McDo, on connaît déjà. En rajouter dans la précarité, par exemple via le Service civique (dispense d'assiduité, validable en ECTS et hors Code du Travail) ne réglera rien.

Il faut renverser la logique. C'est à l'Éducation nationale d'investir pour sécuriser les études et la réussite aux concours, en restaurant les aides et en prérecrutant.

Adresse à la Conférence des présidents d'université (CPU)

Le collectif national formation des enseignants du SNESUP-FSU tient à signaler auprès de la Conférence des présidents des universités, plusieurs points de vigilance

- Sur la *qualité des masters* distribués : les master MEEF ne deviennent-ils pas des « masters au rabais » au sein d'universités qui visent l'excellence, cela faute d'encadrants qualifiés pour la recherche et la direction des mémoires par exemple. (cf. exemple ci dessous). Les projets de master 1 MEEF en alternance génèrent les mêmes inquiétudes de réduction importante de la formation.
- Sur les *ressources humaines* qualifiées pour que les ÉSPÉ remplissent leurs missions : la levée des postes « gelés » avec la remontée des effectifs, le besoin de postes statutaires (et non des vacataires) à temps plein pour que l'ÉSPÉ vive et réponde aux exigences diverses d'une formation des enseignants (UE mais aussi visites, suivi, etc.).
- Sur les *moyens matériels* : comment se fait-il que nombre d'universités aient décidé de priver les ÉSPÉ de leurs sites départementaux (Nice, Lorraine), de leurs espaces de formation (Amiens, Nantes) alors qu'elles sont en plein développement et que ces espaces correspondaient aux besoins ? Volonté de réduire les effectifs en contraignant les équipes à des capacités d'accueil quand le ministère EN affirme sa volonté de recrutement ? Logique « bâtimentaire » contre logique pédagogique de service public.
- Sur la *gouvernance* : comment se fait-il que les ÉSPÉ, composantes universitaires, soient les seules composantes à ne pas disposer de Conseils dans lesquels les enseignants aient un pouvoir d'orientation des décisions ? Les conseils d'école et COSP ne pouvant en tenir lieu, les élus étant statutairement minoritaires. Ce manque de vie démocratique dans des périodes difficiles renforce le désengagement des personnels.
- Sur les *moyens nécessaires* pour mettre en œuvre la politique ministérielle, notamment l'accompagnement de l'entrée dans le métier des fonctionnaires stagiaires : suivi personnalisé, co-tutorat, visites en établissement ou école, prise en charge des stagiaires en grande difficulté – dont le nombre augmente dans les conditions actuelles, voire taux des renouvellements ou licenciements. Les maquettes qui prévoient les heures d'enseignement sont souvent drastiquement revues à la baisse pour dégager des ersatz d'heures de suivi qui ne permettant pas de faire face aux besoins... Or les maquettes doivent rester des maquettes ambitieuses pour délivrer une formation universitaire de qualité dans les masters MEEF. La dimension professionnelle doit pouvoir bénéficier de moyens adaptés de la part de l'employeur. Idem pour les missions de formation continue des enseignants dont sont en charge les ÉSPÉ.
- Sur les « *budgets de projet* » : ils ne doivent pas être la course au moins disant pour chiffrer leur part dans l'ÉSPÉ, mais doivent partir des besoins réels de la formation et des masters MEEF pour établir les moyens nécessaires...
- Sur les *masters de formation de formateurs* – en didactique des disciplines ou autres – que les universités font généralement relever de la formation continue pour les personnels de l'Éducation nationale avec des tarifs prohibitifs qui servent finalement à contourner l'austérité imposée aux établissements (et donc à la financer), tarifs qui découragent l'inscription des étudiants potentiels, ce qui risque fort d'aboutir à leur fermeture faute de candidats...
- Sur la *conception des maquettes de licences* – pas seulement sur la préprofessionnalisation – qui nécessite une collaboration des personnels ESPE concernés, et pas uniquement des seules instances de direction des ÉSPÉ...
- Sur les *postes de personnels BIATSS* dont la fonte des effectifs reporte leur activité sur les autres personnels, notamment enseignants et enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ.

Master 1 MEEF en alternance

« L'offre »

Le modèle pouvant servir de référence est celui de l'ÉSPÉ de Créteil, seule académie à avoir pour le moment accepté de mettre en place cette formation en alternance.

Il semble que la Guyane ait aussi répondu favorablement, d'après la Directrice de l'ESPE de Créteil, mais aucune maquette n'a été présentée au CNESER à ce sujet, M. Laurent Regnier (DGESIP) qui présentait le dossier, semblait ne pas connaître cette « offre ».

Lorsque cette offre de l'ÉSPÉ de Créteil a été présentée au CNESER, elle n'a recueilli aucune voix « pour » uniquement des voix « contre » ou des « absentions » (voir dépêche de l'AEF)

Les ÉSPÉ d'Amiens, d'Orléans-Tours et de Versailles ont quant à elles décliné l'offre.

De ce que nous savons, la « proposition » concerne les étudiants entrant en M1 MEEF mention premier degré et consiste en :

- un contrat de 1/3 de service d'enseignement en moyenne, sur l'année, correspondant à de l'observation, de la pratique accompagnée et de la responsabilité dans les écoles ;
- une rémunération autour du SMIC, sur l'année ;
- une formation en M1 MEEF de 250 h ; à toutes fins utiles (de comparaison notamment), le volume horaire actuel en M1 MEEF est dans une fourchette entre 550 et 650 h, dans toutes les ESPE.

Le modèle de l'ÉSPÉ de Créteil

Le contexte

En ce qui concerne l'ÉSPÉ de Créteil, l'offre a été présentée comme indispensable par rapport aux difficultés de recrutement notamment, en Seine-Saint-Denis, et le faible niveau des candidats. Environ 220 étudiants ont répondu à l'offre de ce master en alternance, pour 120 places disponibles. Le directeur adjoint de l'ÉSPÉ s'est félicité d'avoir pour une fois, de bons éléments (mention AB et plus en Licence) souhaitant participer à cette expérimentation.

Les données

Le stage correspond à un volume de huit heures d'enseignement par semaine, avec différentes périodes dans l'année :

- En octobre, stage d'observation dans la classe du maître que l'étudiant remplacera ensuite
- En novembre/décembre : stage en responsabilité de deux semaines, durant lesquelles le maître titulaire de la classe part en stage

Démarche similaire au second semestre : observation puis responsabilité.

En comptant huit heures de stage sur les 24 semaines généralement constatées dans l'enseignement supérieur, cela correspond donc *a minima* à huit semaines de stage plein, pour l'année (deux semaines d'observation et six semaines en pleine responsabilité)

La formation en M1 MEEF proposée en alternance, comprend 268 heures de formation à l'ESPE, dont 128 heures de connaissances disciplinaires et didactiques ; contre 500 heures en M1 « classique », dont 341 heures de connaissances disciplinaires et didactiques, et 270 heures en M2, actuellement.

Une des conditions qu'avait posée la direction de l'ÉSPÉ de Créteil à la mise en place de cette maquette était la possibilité d'un recrutement spécifique pour ces étudiants déjà sur le terrain.

À cette question, le directeur adjoint de l'ÉSPÉ a répondu que cela n'était pas (encore ?) tranché, mais qu'on s'orientait cependant déjà vers un nouveau concours exceptionnel dans l'académie, ajoutant qu'on espérait un concours spécifique pour les très nombreux contractuels de l'académie.

Le taux de recrutement sur le concours de Créteil est de 1,1 candidat pour un poste.

Si le modèle se généralisait ?

Le MENESR se félicite d'avoir rétabli la formation pour les étudiants se destinant à l'enseignement. Mettre des étudiants de M1 en stage en responsabilité dès le début du M1 contredit clairement ce principe.

Selon le choix fait pour la mise en stage (groupé, filé, périodes, etc.), il est bien évident qu'il faudra dégager des moyens (financiers et humains) supplémentaires pour la mise en place d'un M1 MEEF en alternance et, sans engagement ministériel clair, ces moyens seront prélevés sur les moyens existant à l'Université.

Concernant l'université

- Qui donne les moyens – humains ET financiers – pour cette formation « à part ? »
- Comment s'assurer *a priori* de la qualité du recrutement des jeunes qui se retrouveront devant les élèves de l'académie ?
- Comment justifier un cadrage national du master MEEF sur un volume autour de 550 h (avec des variations locales 550 à 650 h en M1) d'un côté et qu'un étudiant puisse valider un master avec simplement 250 h de formation de l'autre ?
- Faut-il entendre par là que, si l'étudiant est « bon » – sous la forte réserve de définir ce terme... –, près de 40 % de la formation doit être considérée comme inutile ?
- Faut-il laisser penser aux collègues qui s'assurent d'élever le niveau de compétence de nos étudiants, qu'en fait, ils ne sont pas performants et que d'autres collègues sauront faire mieux avec moins ?

Concernant la population étudiante

- Peut-on laisser croire qu'avec 250 h, l'ÉSPÉ sera capable de leur assurer une formation telle que leur réussite au concours ne sera pas obérée, et de surcroît, qu'ils pourront aussi être bien classés afin de pouvoir choisir leur département d'affectation ?
- Quelle garantie quant à l'employabilité des étudiants non reçus au concours ?
- Peut-on laisser penser qu'un étudiant, « bon en maths », va pouvoir transmettre son savoir, sans avoir à restructurer son savoir de manière à pouvoir l'enseigner, et sans base didactique ?
- Est-ce que parce qu'un étudiant est moins favorisé et a besoin de financer ses études, il doit forcément être moins bien formé ?

Concernant l'offre future

Rappelons qu'un master est un diplôme qui se prépare en deux années *indissociables* ; qu'il ne saurait donc être question de construire un M1 sans M2... à moins que la master en alternance ne se réduise à une seule année (M1)... ?

- Quel stage pour les M2 issus d'un M1 en alternance ?
- Quel emploi pour les non lauréats du concours ?
- Quelle formation pour ces M2 ayant déjà une expérience du terrain, mais moins de connaissances théoriques et didactiques ?

La « mastérisation » a cinq ans d'âge, et durant ces cinq années, il a fallu, chaque année, faire et refaire des maquettes en fonction des injonctions ministérielles, épuisant ainsi toutes les forces. Les ÉSPÉ naissantes ont aussi à développer et investir les projets faisant aussi partie de ses missions :

- La formation continue des enseignants du primaire ;
- La formation continue des enseignants du secondaire ;
- La formation continue des enseignants et enseignants chercheurs du supérieur.

Dans l'idée de proposer une formation plus « professionnalisante » en master MEEF, on peut sans doute s'appuyer sur le/s'inspirer du modèle mis en œuvre pour les STAPS, ou encore certains modèles européens, afin de renforcer les modules permettant une plus grande préparation aux futurs métiers liés au MEEF.

La proposition du ministère de M¹ MEEF en alternance, ne peut prétendre relever d'un véritable prérecrutement. Encore une fois, c'est le principe même de l'alternance et de l'apprentissage qui est détourné et c'est le caractère universitaire de la formation qui est à la fois dénigré et amoindri.